



# BOURSE de prévention Sékoia

Fier partenaire du RQOH, Lussier est heureux d'annoncer la mise en place de la Bourse de prévention Sékoia au profit des organismes membres.



## Objectif

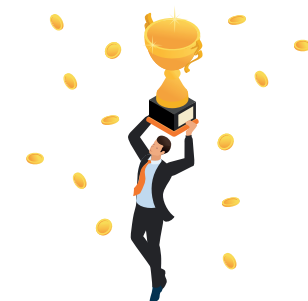
En partenariat avec la RQOH, soutenir le développement d'initiatives créatives visant à améliorer la prévention des risques de sinistres au sein des OSBL d'habitation



## Qu'est-ce que la Bourse de prévention Sékoia ?

Il s'agit d'une **aide financière totale de 6000\$** octroyée par Lussier pour encourager le développement d'initiatives de prévention et répartie comme suit:

- 1000\$ pour chacun des trois projets finalistes
- 3000\$ supplémentaires pour le projet qui sera voté le plus inspirant.



## À qui s'adresse-t-elle ?

Pour être éligibles, les organismes candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être un organisme membre du RQOH ou d'une de ses fédérations régionales
- Présenter un projet innovant visant à améliorer la prévention des risques au sein de son organisme (descriptif détaillé du projet, objectifs, planification et logistique de mise en oeuvre, budget estimé...).
- Soumettre sa candidature complète avant le 29 août 2022, minuit HNE.

## Mécanisme de sélection des projets finalistes et attribution de la bourse



- 1 Soumission des candidatures (via plateforme web).  
**Date limite : 29 août 2022, minuit HNE.**
  - 2 Le Comité d'assurance RQOH-Lussier analysera les projets soumis et désignera trois projets finalistes. L'étude des dossiers se fera de manière non nominative, et seule la grille d'évaluation de projets sera utilisée pour départager les candidatures.  
**Date limite de désignation des projets finalistes : Lors du Colloque, les 13 et 14 septembre 2022.**
- Bonne nouvelle ! Les trois projets finalistes seront récompensés de 1 000\$ chacun, quelle que soit l'issue des votes. Le projet gagnant à l'issue des votes se verra offrir la bourse de 3000\$ en plus.**
- 3 Les projets finalistes seront soumis au vote des membres du RQOH (via plateforme web). Le projet ayant récolté le plus de votes sera désigné gagnant et donc titulaire de la bourse.  
**Date limite pour voter: 28 novembre 2022.**
  - 4 Désignation de l'organisme gagnant et remise du chèque : Lors de l'AGA - 30 novembre 2022.